

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant : un défi collectif pour un meilleur développement du territoire

Vision stratégique du développement
Communauté métropolitaine de Québec

25 septembre 2004



Conseil de bassin
de la rivière Saint-Charles



Conseil de bassin
de la rivière
MONTMORENCY



Conseil de bassin
du lac Beauport

Rédaction :

Caroline Brodeur
Marie-Claude Dansereau
Jean Landry

Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles
1085 ave de Salaberry, bureau 317
Québec (Québec)
G1R 2V7

Conseil de bassin de la rivière Montmorency
10, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 5187
Beauport (Québec)
G1E 6P4

Conseil de bassin du Lac Beauport
65, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Beauport (Québec)
G0A 2C0

Table des matières

Introduction à la gestion par bassin versant.....	4
La gestion par bassin versant sur le territoire de la CMQ	5
Le plan directeur de l'eau : un outil de concertation et de gestion des bassins versants du territoire de la CMQ	8
Rappel du mandat des organismes de bassin versant.....	8
Qu'est-ce que le PDE?	8
Pourquoi la CMQ devrait adopter une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant ?	8
Conclusion	10
Bibliographie	11

Introduction à la gestion par bassin versant

Les différents conseils de bassin, qu'ils soient à l'échelle de lacs ou de rivières, ont pour principale mission d'assurer la concertation, à l'échelle de leurs bassins versants respectifs, entre les usagers et les gestionnaires et ainsi de veiller à la pérennité de la ressource eau et de ses usages par le biais d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant permet de tenir compte de l'impact cumulatif des gestes, des actions, des plans, des politiques et des programmes qui influent directement sur l'état des cours d'eau et de leurs écosystèmes. De même, on reconnaît que chaque geste, chaque intervention, chaque projet, chaque autorisation, chaque programme ou chaque politique est susceptible d'avoir des répercussions sur l'eau et les écosystèmes aquatiques (ministère de l'Environnement, 2004). La prise en compte du cumul des impacts sur le milieu impose la mise en perspective d'un projet dans le contexte global où il s'insère. En ce sens, les projets qui découleront de la vision stratégique de développement doivent se faire en tenant compte de la perspective et de l'échelle du bassin versant.

La politique de l'eau stipule que « la cohérence de la gestion de l'eau réside dans la coordination des actions à l'échelle du gouvernement et des instances locales et régionales et dans l'utilisation d'outils d'intervention efficaces ». (ministère de l'Environnement, 2002). De même, l'un des objectifs de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant consiste à « utiliser plus judicieusement les fonds publics ou privés et optimiser les gains environnementaux en fonction des sommes investies et assurer une meilleure cohérence des différents ordres politiques et administratifs » (ministère de l'Environnement, 2004).

Cependant, si le principe de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est fort louable, sa mise en œuvre concrète représente un défi de taille. Il s'agit en fait d'obtenir l'implication de tous les acteurs du milieu de même qu'un consensus sur les actions à poser. C'est le défi de la concertation, qui s'implante graduellement au Québec mais qui a fait ses preuves depuis plusieurs années en Europe. Sur le territoire de la CMQ, la mise en œuvre de la gestion par bassin versant va bon train et de nombreux intervenants y croient et y participent activement. Nous souhaitons donc que leurs efforts soient reconnus et que la gestion par bassin versant soit intégrée dans la Vision stratégique de développement.

La gestion par bassin versant sur le territoire de la CMQ

Plus de 8 organismes de bassin versant ont une portée d'actions qui touche en totalité ou en partie le territoire de la communauté métropolitaine de Québec. Ainsi, les conseils de bassin de la rivière du Cap Rouge, de la rivière Saint-Charles, du lac Beauport, de la rivière Beauport, de la rivière Jacques-Cartier ainsi que de la rivière Montmorency veillent à assurer la pérennité des plans et cours d'eau sur la rive nord du Fleuve. Sur la rive sud, les conseils de bassin de la rivière de la Chaudière et de la rivière Etchemin participent à la conservation de la ressource-eau (Figure 1).

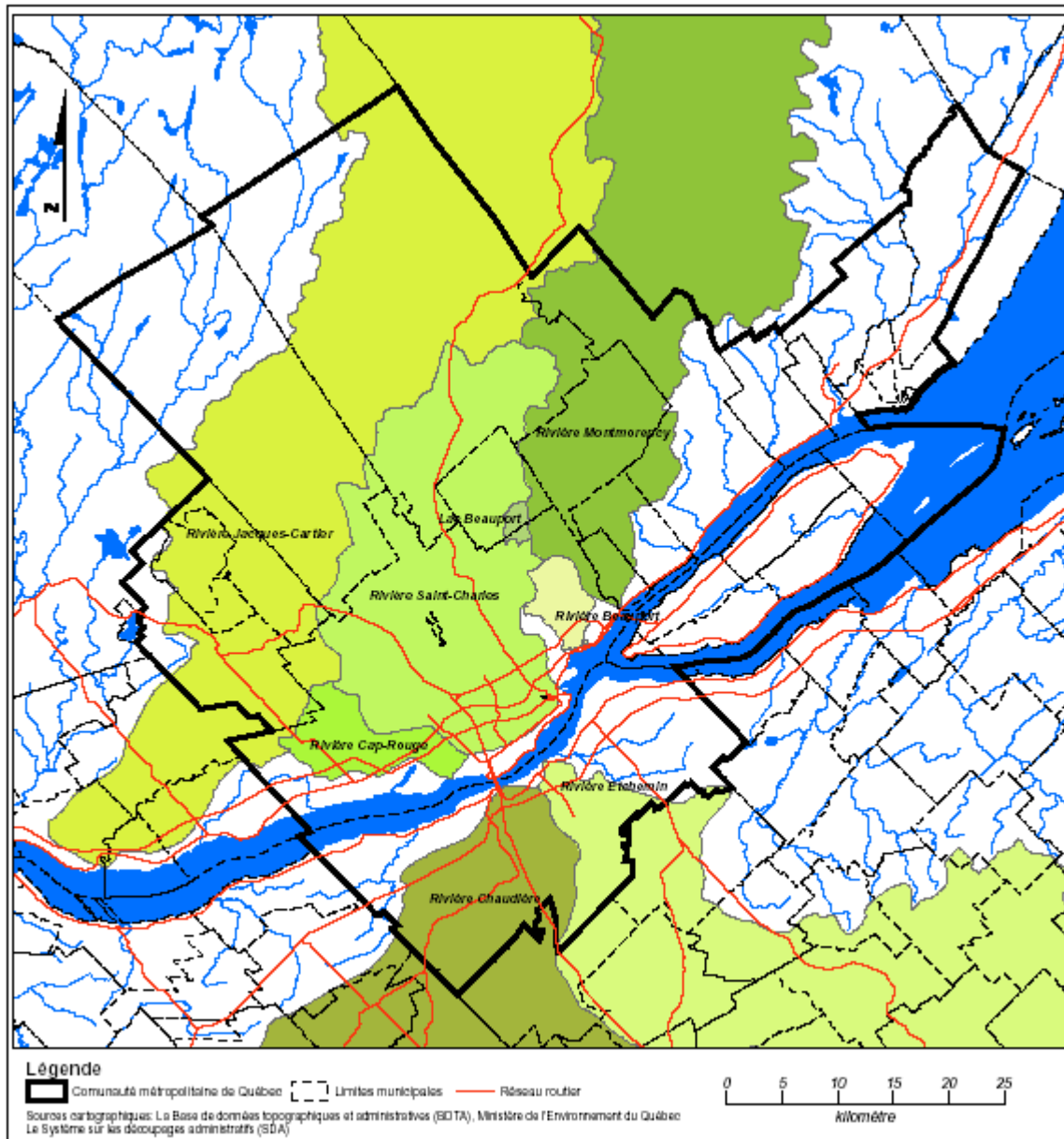


Figure 1: Carte représentant les bassins versants sur le territoire de la CMQ où un organisme de bassin est structuré.

Chacun de ces organismes de concertation rencontre des problématiques différentes (agriculture, foresterie, forte densité de population, etc.) demandant une gestion adaptée qui tient compte de tous les intervenants du milieu. Voici des exemples des particularités qui modulent les actions prises par quelques conseils de bassin de la CMQ.

Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles

Le bassin versant de la rivière Saint-Charles est le plus fortement urbanisé du Québec. Il comprend plusieurs centaines de kilomètres de rivières et plusieurs lacs, notamment le lac Saint-Charles qui constitue le réservoir d'eau brute de la Ville de Québec. Au début des années 1970, des travaux ont été effectués pour canaliser les derniers kilomètres de la rivière Saint-Charles. Cependant, la Ville de Québec procède aujourd'hui au réaménagement des lieux par la renaturalisation des berges et la construction de bassins de rétention pour contenir les débordements d'eaux usées. Cependant, en plus des graves problèmes de pollution des eaux, la rivière Saint-Charles souffre périodiquement d'importants problèmes de débit puisque la Ville de Québec prélève énormément d'eau pour l'approvisionnement en eau potable. D'autres problématiques sont également rencontrées sur le bassin de la rivière Saint-Charles et le Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles travaille à concerter les intervenants afin de favoriser le développement durable de la ressource.

Conseil de bassin du lac Beauport

Le bassin versant du lac Beauport est localisé en plein cœur des Laurentides, au sein de la municipalité de Lac-Beauport, petit centre de villégiature à moins de 20 minutes de Québec. Habité sur environ le tiers de sa superficie, le bassin versant du lac Beauport compte, en plus du secteur résidentiel, des établissements hôteliers riverains, un club nautique et un terrain de golf. Plusieurs activités nautiques sont pratiquées sur le lac par les résidents et les nombreux touristes de passage dans la région. Des événements tels que le Triathlon Duathlon Station Touristique Lac-Beauport, le Symposium Aquarelle Lac-Beauport ainsi que Plaisirs sur glace attirent sportifs et visiteurs. Ainsi, comme la plupart des activités économiques proviennent de l'industrie touristique et que tous les résidents de la Municipalité puisent leur eau potable à même les réserves d'eau souterraine, la préservation de la qualité de l'eau s'avère prioritaire pour tous les intervenants du milieu. Le conseil de bassin du lac Beauport permet donc aux différentes associations de résidents, aux hôteliers ainsi qu'aux instances municipales de mettre leur énergie en commun pour sauvegarder la ressource-eau.

Conseil de bassin de la rivière Montmorency

D'une superficie de 1 150 Km², le bassin de la rivière Montmorency est utilisé pour de multiples usages dont l'approvisionnement en eau potable de 100 000 citoyennes et citoyens et la production d'énergie hydro-électrique. Des activités de chasse et de pêche et d'exploitation forestière y ont aussi cours, de même

que des activités sportives, historiques, archéologiques culturelles et d'interprétation.

Les nombreuses fonctions de la rivière Montmorency commandent une gestion intégrée, basée sur la concertation des intervenants et la conciliation des usages. C'est pourquoi, les forces vives du milieu ont voulu s'inscrire dans une structure qui tient compte de leurs besoins tout respectant ceux des autres usagers. C'est ainsi qu'en 2001, le Conseil de bassin de la rivière Montmorency (CBRM) a vu le jour en se donnant la mission de veiller à la pérennité de la ressource eau et de ses usages ainsi que de promouvoir la protection et la mise en valeur du territoire du bassin versant de la rivière Montmorency en concertation avec tous les usagers et les gestionnaires concernés.

Ainsi, la préservation de la qualité de l'eau, le développement récréo-touristique du territoire, la sécurité de la population et les dommages causés par les inondations ainsi que la préservation de la qualité des écosystèmes associés à l'eau composent les grands enjeux du bassin versant qui orientent les actions du CBRM

Le plan directeur de l'eau : un outil de concertation et de gestion des bassins versants du territoire de la CMQ

Rappel du mandat des organismes de bassin versant

Les organismes de bassin, en tant que tables de concertation, ont comme mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle de leur bassin versant respectif. Cette mission se base sur la mobilisation locale et régionale de tous les acteurs de l'eau, sur la coordination de l'ensemble des actions qui peuvent avoir un impact sur l'eau et les écosystèmes associés ainsi que sur la participation de la population. Le succès d'une approche efficace et fonctionnelle de concertation des acteurs de l'eau, repose donc sur le dynamisme local et le sentiment d'appartenance de ces acteurs eu égard à leurs ressources en eau et à leur bassin versant. (Auger.P.,Beaudrand. J. 2004)

Pour remplir efficacement cette mission, les organisme de bassin ont reçu, du gouvernement du Québec, le mandat d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre l'évolution du Plan directeur de l'eau (PDE) de leur bassin versant.

Qu'est-ce que le PDE?

Le PDE est un document qui rassemble des éléments d'information nécessaires à la compréhension des problèmes d'ordre hydrique et environnemental du bassin versant ainsi que les solutions d'intervention envisagées, notamment en matière de protection, de restauration et de mise en valeur de l'eau. À ce titre, le PDE constitue le document de base pour la négociation et la mise en oeuvre des actions, via les contrats de bassin, des différents acteurs de l'eau qui désirent s'impliquer, selon leurs propres volontés, droits ou responsabilités, dans la protection, la restauration ou la mise en valeur du bassin. En définitive, c'est le PDE qui va permettre d'agir efficacement, de manière concertée et coordonnée sur le territoire.

Pourquoi la CMQ devrait adopter une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant ?

L'intérêt principal pour la CMQ d'utiliser le bassin versant comme unité de gestion est la prise en compte de l'ensemble des activités et de leurs impacts, qu'ils soient naturels ou non, pouvant avoir des répercussions qualitatives ou quantitatives sur un cours d'eau donné.

En conséquence, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant peut contribuer à réduire les chevauchements occasionnés par une gestion sectorielle et

fragmentée des divers usages et projets concernant l'eau. Comme un des objectifs de la CMQ est de protéger et de mettre en valeur la ressource eau dans le but de combler les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures, il devient alors plus facile de convaincre les divers intervenants concernés de travailler ensemble à la résolution des problèmes liés aux usages de l'eau.

À ce jour, 6 des 10 rivières qui sillonnent le territoire de la CMQ et qui sont dotées d'un organisme de bassin ont déjà amorcé des démarches en ce sens en entreprenant des travaux qui leur permettront d'élaborer leur PDE respectif. D'ailleurs, plusieurs élus de la CMQ siègent déjà au sein du conseil d'administration de certains de ces organismes. Ces derniers pourront donc faire facilement le pont entre les organismes de bassin et la CMQ afin de faire en sorte que les outils de développement contenus dans les PDE puissent servir à la concrétisation de la Vision stratégique de développement.

Conclusion

Dans le cadre de la présente consultation publique, les conseils de bassin de la rivière Saint-Charles, du lac Beauport et de la rivière Montmorency recommandent que :

- La CMQ reconnaisse que la gestion par bassin versant est un mode de gestion cohérent avec la ressource eau ;
- La CMQ participe aux travaux des divers organismes de bassin versant ;
- La CMQ tienne compte des éléments des différents PDE dans sa Vision stratégique de développement.

La gestion par bassin versant est un défi de taille mais également un gage de développement durable pour la ressource eau. En fait, la concertation permet d'utiliser plus judicieusement les fonds publics ou privés et d'optimiser les gains pour l'environnement.

Bibliographie

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 2002. *Politique de l'eau*, Gouvernement du Québec, 94 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 2004. *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec : cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires*, suivi de la Politique de l'eau par bassin versant.